



Comité d'accréditation
en évaluation de la qualité

Attestation d'accréditation

N° AC-17-01

Sur la base de l'évaluation qu'il a effectuée conformément à un référentiel d'accréditation qui inclut notamment les critères de la norme *ISO/CEI 17065:2012* et des exigences des programmes d'accréditation demandés, le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) atteste que l'organisme de certification Organic Producers Association of Manitoba Co-operative, Inc., faisant affaire sous le nom de



OPAM

123 North Railway Ave.
Miniota, Manitoba, ROM 1M0
Canada

- possède la compétence pour effectuer des évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de cette attestation, dans le but d'octroyer des certifications à des entreprises individuelles
- est accrédité ou agréé officiellement par les autorités compétentes mentionnées dans l'annexe de cette attestation
- est sujet à une surveillance régulière de la part du CAEQ en tant qu'organisme de vérification de la conformité afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation

Fait à Montréal, Québec, Canada, le 7 avril 2020.

Vincent Vilela
Directeur de l'accréditation

OPAM

123 North Railway Ave, Miniota, Manitoba, R0M 1M0, Canada

Date d'émission	7 avril 2020	Remplace l'annexe datée du 24 mars 2017
------------------------	--------------	---

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x)	Normes/Réglemations	Portée sectorielle (Type de produits)	Portée géographique	Autorité(s) compétente(s)	Période de validité
123 North Railway Ave., Miniota, Manitoba, R0M 1M0 Canada	Régime Bio-Canada CAN/CGSB-32.310, CAN/CSGB-32.311	<ul style="list-style-type: none"> • Production végétale • Production d'animaux d'élevage • Production alimentation animale • Production spécialisée • Produits transformés 	Canada ^[1]	Agence canadienne d'inspection des aliments	31 mars 2020 – 31 mars 2025

^[1] La province du Québec possède une loi qui oblige l'accréditation des activités de certification des appellations réservées et des termes valorisants (incluant la production biologique) par le CARTV